

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 9 avril, à 20h30, le Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine PORTEVIN, Maire.**

**Date de la convocation du Conseil municipal : 2 avril 2024**

---

**Nombre de conseillers : en exercice 19 - présents 14 - votants 18**

**Présents :** ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - Mme CHIAPPONI Marina - COURT Sylvie - DU PONTAVICE Quentin - FEUTRIER Lucie - GRANDGAUD Sélim-Thomas – LANOE Loïc – MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

**Absents :** M. GARCIN Aurélien

**Pouvoirs de :** Mme FEUILLASSIER Stéphanie à Mme CHIAPPONI Marina  
Mme HAUBER-IMBERT Isabelle à Mme COURT Sylvie  
M. FIORONI Stéphane à M. BERARD Maxime  
M. DEJY Guillaume à M. DU PONTAVICE Quentin

**Secrétaire de séance :** M. BERARD Maxime

**OBJET : Travaux de rénovation de l'Auberge de jeunesse et de l'Abri Janvier**

N°20240409-11

*Rapporteur : Madame le Maire*

*Annexe : néant*

### **Synthèse et exposé des motifs**

Des travaux s'avèrent nécessaires pour améliorer le site dit Abri Janvier. L'entreprise BATI TOO a été retenue pour l'isolation des combles, la réfection de la salle de bain et de la cuisine.

Les travaux nécessitent également une mise aux normes de l'électricité, la reprise des éléments de chauffage et la réfection des fenêtres de toit.

Une consultation a été menée en novembre et trois entreprises ont proposé des devis :

- LAVIGNA pour la reprise du chauffage, pour un devis de 12 911,10 € HT ;
- URLI pour la mise aux normes électriques, pour un montant de 11 919 € HT ;
- TWORKOWSKI pour la réfection des fenêtres de toit, pour un montant de 6 820 € HT.

**Madame Le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente**

**CONSIDERANT** la volonté de réaménager le local dit Abri janvier ;

**CONSIDERANT** le devis engagé auprès de BATI'TOO, à hauteur de 104 025 € HT soit 124 830 € TTC, pour la rénovation énergétique de l'Auberge de jeunesse et le réaménagement de l'Abri Janvier ;

**VU** l'article R.2122-2 du Code de la Commande Publique ;

**VU** la délibération 20240213-17 en date du 13 février 2024 attribuant le devis de BATI'TOO ;

**VU** les inscriptions budgétaires au BP 2024 ;

**VU** l'avis du bureau municipal du 2 avril 2024.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,**

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les devis proposés par les entreprises :
  - LAVIGNA, ZA le Guillermin, 05600 Saint Crépin, pour un montant de 12 911,10 €HT soit 15 493,32 €TTC
  - SARL URLI, 336 chemin du Queyron, 05600 Guillestre, pour un montant de 11 919 €HT soit 14 302,80 €TTC
  - TWORKOWSKI, 74 rue Assan, 05600 Guillestre, pour un montant de 6 820 €HT soit 7502 €TTC
- **CHARGE** Madame le Maire de signer tous documents afférents à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 10 avril 2024,  
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 10 avril 2024  
Publié le : 10 avril 2024

